Rapport de gestion 2020

GIE AGRICA GESTION

Groupe AGRICA

Sommaire

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION **1**

PRÉSENTATION DES COMPTES ET RÉSULTATS FINANCIERS **5**

1. Le compte de résultat 5
2. Le bilan 7
3. Annexes 12

RÉSOLUTIONS **24**

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION **25**

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 25 JUIN 2020, À HUIS CLOS **26**

1. Ouverture et organisation de l'Assemblée Générale ordinaire 26
2. Présentation des comptes annuels 27
3. Lecture des rapports du Commissaire aux comptes 27
4. Lecture du rapport du Conseil d'administration 29
5. Présentation de la résolution 29
6. Réponses aux questions posées par les délégués 29
7. Résultat du vote de la résolution organisé à distance 30
8. Clôture de l'Assemblée Générale 30

Rapport du **Conseil d'administration**

Face à la crise pandémique de la Covid-19, la priorité du GIE AGRICA GESTION en 2020 a été d'assurer la sécurité des collaborateurs et le fonctionnement du Groupe AGRICA dans le cadre des protocoles sanitaires mis en place par le gouvernement.

Fidèle aux valeurs du paritarisme et à celles portées par l'ensemble des familles agricoles, le GIE AGRICA GESTION s'est également attaché à assurer au Groupe AGRICA la capacité de conduire une action sociale efficace, mais surtout adaptée à un contexte sanitaire et économique exceptionnel. Des moyens renforcés ont ainsi été mobilisés pour accompagner ses ressortissants et les aider à faire face aux conséquences de la pandémie, en particulier au travers du dispositif AGRICA Solidaire.

Dans le même temps, les projets de transformation de l'activité du Groupe initiés lors des exercices précédents ont été menés de front. Structurants pour l'avenir de la protection sociale agricole, la poursuite des travaux conjoints au sein de l'Alliance professionnelle, ou encore la modernisation des outils digitaux du Groupe, se sont donc déroulés tout au long de cet exercice inédit.

FAITS MARQUANTS ANNÉE 2020

Les impacts de la crise de la Covid-19 sur l'organisation du Groupe AGRICA

À l'instar de tous les acteurs de la place, la pandémie Covid-19 est venue totalement bouleverser l'organisation de l'entreprise AGRICA. Force est de constater que le Groupe AGRICA a su faire preuve d'une grande réactivité, et ce, dès la mise en place du confinement et l'instauration des premières mesures sanitaires. En effet, la mise en œuvre d'une cellule de crise, réunissant deux fois par semaine les membres du Comité exécutif, de la direction des affaires générales et de la direction déléguée management des risques, a permis de prendre rapidement et efficacement les mesures s'imposant pour assurer tant la sécurité des collaborateurs, que la continuité de service de l'entreprise.

Dans ce cadre, le fait novateur de l'exercice 2020 a été la généralisation du travail à distance pour l'ensemble des collaborateurs du Groupe. Dès la fin du mois de mars, la quasi-totalité d'entre eux a pu disposer de clés RSA leur permettant de poursuivre leur activité depuis leur domicile. Puis, un environnement de travail 100 % virtuel a été mis à leur disposition dans la perspective du second confinement, avec l'attribution à tous de terminaux portables, facilitant le travail à distance. Notons que ces évolutions ne se sont pas effectuées au détriment des conditions de travail, comme en témoigne l'aide financière proposée aux collaborateurs souhaitant acquérir un écran supplémentaire, adapté à leurs besoins.

Les périodes de déconfinement ont quant à elles donné lieu à une reprise partielle du travail en présentiel, toujours dans le respect très strict des protocoles sanitaires gouvernementaux, et de procédures internes précises. À titre d'illustration, du gel hydroalcoolique a été mis à disposition dans l'ensemble des locaux d'AGRICA, et des masques ont été distribués aux collaborateurs présents sur les sites du Groupe.

L'accompagnement des salariés, des retraités et des entreprises dans ce contexte a concentré une grande partie des actions de communication menées au nom du Groupe AGRICA en 2020. L'accent a été mis sur la communication digitale. Le site web, les réseaux sociaux et la *newsletter* ont garanti la réactivité dans la relation client et la transmission des informations clés à une audience la plus large possible.

En ce qui concerne la communication interne, elle a été largement déployée pour maintenir une relation étroite avec les collaborateurs travaillant à distance et entretenir le lien social au sein des équipes. Le suivi des évolutions du protocole sanitaire national et son adaptation concrète au sein du Groupe AGRICA ont également fait l'objet de communications régulières et pédagogiques auprès de tous les collaborateurs.

En ce qui concerne la gouvernance, la mise à disposition d'un outil dédié de visioconférence Webex a permis d'assurer le maintien de la comitologie prévue du Groupe, ainsi que la tenue d'instances exceptionnelles, créées immédiatement et spécifiquement pour assurer la gestion de la crise. Elles aussi maintenues, les Assemblées Générales, dont les dates ont néanmoins dû faire l'objet d'un report, se sont tenues à huis clos avec des votes par correspondance et ont été retransmises en *streaming* aux délégués. Au total, ce ne sont pas moins de 60 réunions institutionnelles qui se sont tenues à distance, permettant au Groupe AGRICA de traverser au mieux cette crise inédite. Notons que cet outil a également été utilisé pour l'organisation d'événements tels que le séminaire des managers ou les conférences de presse, évènements qui ne pouvaient se tenir en présentiel, de même que la réunion d'information commune à tous les administrateurs du Groupe AGRICA, qui s'est tenue pour la première fois en distanciel.

La poursuite du déploiement des outils digitaux

Le contexte sanitaire a accéléré, au cours de l'exercice 2020 la modernisation de l'infrastructure digitale du Groupe. D'ores et déjà prégnant dans la stratégie de l'entreprise, ce projet a pris une dimension supplémentaire dans le contexte pandémique avec la généralisation du travail à distance tant de nos interlocuteurs que de nos clients ou collaborateurs.

La mise en service de la version finale de l'espace commercial, au cours du troisième trimestre de l'année, a ainsi constitué une avancée majeure dans la réalisation des ambitions stratégiques du Groupe. Offrant un panel de solutions entièrement digitales pour les opérations de développement, de la commercialisation à la mise en gestion, en passant par la signature électronique des contrats, cet outil d'aide à la vente vient simplifier et fluidifier la commercialisation des offres du Groupe, tant par le réseau commercial d'AGRICA, que par ceux de nos partenaires que sont le Crédit Agricole Assurances et Groupama.

Autre fait marquant de l'exercice 2020, la migration des postes de travail des collaborateurs sous Windows 10 aura également généré d'importants travaux. La forte mobilisation de la direction des systèmes d'information a permis en 9 semaines d'équiper 900 utilisateurs internes et partenaires externes, sur les 9 sites du Groupe. Les collaborateurs d'AGRICA disposent donc désormais d'un équipement non seulement moderne et performant, mais également adapté aux exigences nouvelles de flexibilité dans les modalités d'exercice de leur fonction. Les collaborateurs peuvent notamment utiliser leur ligne téléphonique professionnelle fixe même à distance, grâce à un logiciel de « soft phonie ».

La transformation de l'activité retraite complémentaire du Groupe AGRICA

Lancés en 2019, les travaux de mise en place du GIE de l'Alliance professionnelle se sont poursuivis au cours de l'année 2020, avec pour objectif de mettre en place, sur la base des statuts rédigés par les GPS fondateurs, le socle de la gouvernance politique et opérationnelle du futur groupement d'intérêt économique de l'Alliance professionnelle, ainsi que les activités qu'il portera. En l'occurrence, celles-ci peuvent être classées en deux catégories : les fonctions propres de l'institution de retraite complémentaire (IRC), telles que le fonctionnement des instances, la comptabilité, le contrôle de gestion, les relations avec la Fédération Agirc-Arrco, ou encore la gestion financière, ainsi que les fonctions mutualisées selon les choix des GPS, correspondant plus particulièrement à des activités métiers.

Une étude a donc été diligentée, sous le *sponsorship* du directeur général délégué du Groupe AGRICA, afin de préparer la mise en œuvre de mutualisations et de synergies dans le cadre de ce GIE. Selon les règles établies par la charte de l'Alliance, traduites dans le contrat de groupement, les choix de mutualisation en dehors des prérogatives de l'IRC devront être tranchés par des décisions de chaque association sommitale et chaque association de moyens.

Autre fait marquant de l'année 2020, la poursuite de la mise en œuvre du Contrat d'objectifs et de moyens 2019–2022 qui s'effectue désormais, pour AGRICA et les autres GPS membres, dans le cadre de l'Alliance professionnelle. Dans ce contexte, la trajectoire globale de ce deuxième plan d'économies, prévoyant pour l'IRC Alliance professionnelle Retraite Agirc-Arrco une réduction des dépenses de 55,5 millions d'euros, est respectée à fin 2020. Il convient par ailleurs de préciser que les cibles pour l'année prochaine ont été ajustées compte tenu de la crise sanitaire, et de l'intégration d'une nouvelle feuille de route concernant l'action sociale, et les grandes transformations des processus métiers. 2021 constituera donc une année de transition, au cours de laquelle des travaux vont être lancés en vue de la rédaction d'un nouveau contrat pour la période 2022-2025, tourné vers l'inter-régime et les bénéficiaires, et aligné avec les processus métiers stabilisés et une ambition économique renouvelée.

Enfin, l'intégration des déclarations sociales nominatives (DSN) agricoles manquantes depuis 2017 se poursuit, en collaboration avec la MSA et la Fédération Agirc-Arrco, mobilisant particulièrement les équipes de gestion. Soulignons qu'en 2020, d'important travaux ont été menés sur la fiabilisation des référentiels nationaux afin de préparer la migration vers les futurs outils de gestion, qui permettront la gestion centrale Agirc-Arrco des entreprises et de leurs adhésions.

L'action sociale et la prévention

Au cours de l'exercice 2020, le GIE AGRICA GESTION s'est attaché à mettre à disposition du Groupe les moyens de déployer une action sociale efficace et adaptée aux enjeux exceptionnels de cette année, et de continuer ainsi à porter haut les valeurs fondatrices du paritarisme, que sont la solidarité et la proximité.

En particulier, une commission d'action sociale mixte Groupe AGRICA a été créée dans l'objectif de mettre en commun les moyens disponibles de la retraite comme de la prévoyance, et de les partager entre les ressortissants du Groupe rencontrant des difficultés liées à la pandémie. Réunie pour la première fois dès le 9 avril 2020, cette toute nouvelle commission a donc mis en place le dispositif AGRICA Solidaire qui, au terme de l'année, aura permis à plus de 1 200 ressortissants du Groupe de bénéficier, par une procédure rapide et simplifiée, d'aides venant compenser les pertes financières dues à l'activité partielle, les surcoûts alimentaires ou encore la garde d'enfants, pour un montant global de près de 900 000 euros. Preuve que l'action sociale fait partie de l'ADN de notre groupe professionnel, ce dispositif a d'ailleurs également été activé pour venir en aide à ses ressortissants touchés par les intempéries survenues les 2 et 3 octobre 2020, dans le département des Alpes-Maritimes.

Afin de respecter les contraintes sanitaires, l'adaptation de l'action sociale s'est également faite du point de vue technique, avec notamment la mise à profit des technologies d'audio et de visioconférence pour effectuer des actions de prévention à distance, ou encore la conception de sessions de formations en ligne, ou « e-learning », sur la prévention des troubles musculosquelettiques (TMS) notamment.

La force d'innovation et l'engagement déployés par le Groupe AGRICA au profit de ses ressortissants sur l'ensemble des territoires se sont d'ailleurs vus récompensés par l'obtention d'un prix, décerné le 3 décembre 2020 par le magazine *L'Argus de l'Assurance* dans la catégorie « Initiative de proximité/locale » des Argus de l'innovation mutualiste et paritaire.

Au global, le Laboratoire Innovation Sociale AGRICA PRÉVOYANCE, mieux connu sous le nom de LISA, a réceptionné au cours de l'année plus de 1 800 demandes d'interventions sociales (hors dossiers Pays'Apprentis). Près de 1 550 aides ont donc pu être accordées, dont plus de 900 au titre du dispositif AGRICA Solidaire, pour un montant total dépassant le million d'euros. En parallèle, des sessions de prévention ont également pu se tenir, au bénéfice de salariés en activité et de retraités, sur des thématiques allant de la sensibilisation aux gestes barrières et aux protocoles sanitaires, aux troubles de l'audition et du sommeil, en passant par la sophrologie-relaxation.

Communication et visibilité du Groupe

Avant l'entrée en vigueur des mesures sanitaires, le Groupe a pu assurer une présence sur plusieurs grands évènements professionnels, tels que le Salon des productions végétales (SIVAL), qui s'est tenu les 14, 15 et 16 janvier 2020 à Angers, et le Salon international de l'agriculture, avant sa fermeture l'avant-dernier jour. Par la suite, AGRICA a tenu pour la première fois un stand virtuel sur une manifestation entièrement en ligne. En effet, le salon Vinitech-Sifel, rendez-vous des professionnels des filières vitivinicoles, arboricoles et maraîchères, s'est tenu du 1er au 3 décembre 2020 de manière 100 % digitale. L'expérience s'est d'ailleurs avérée très concluante et les équipes se préparent à renouveler l'exercice pour des salons tels que le SPACE ou le Sommet de l'élevage, dans l'éventualité où le contexte ne permettrait pas leur tenue physique.

Temps fort désormais traditionnel de l'année, la 6e édition des trophées AGRICA « Gaspillage alimentaire, le temps des solutions » s'est tenue à Paris le 15 octobre 2020, dans le respect des règles sanitaires et à huis clos, en présence uniquement des lauréats, des Présidents et des organisateurs. Cette année, le prix des salariés du Groupe AGRICA a été remis au restaurant antigaspi Le RADIS, dont la démarche est de valoriser des invendus alimentaires en les transformant en plats préparés au profit de personnes en situation de précarité, et de créer des parcours d'accompagnement et de formation pour des personnes très éloignées de l'emploi. En avril, le site institutionnel du Groupe a par ailleurs été enrichi d'un espace entièrement consacré à la thématique de la lutte contre le gaspillage alimentaire, présentant l'ensemble des initiatives lancées et soutenues par AGRICA durant ces dernières années, destiné à devenir à terme un véritable observatoire des enjeux et des pratiques.

Enfin, le Groupe AGRICA a obtenu, pour la neuvième année consécutive le label « Transparence de la Gestion Financière 2020 ». Cette reconnaissance, décernée par l'Agefi, magazine financier de référence, dans le cadre de l'organisation de leur événement annuel « les Couronnes INSTIT Invest », vient une nouvelle fois récompenser la qualité et la transparence de notre communication financière.

Modifications statutaires

Le Conseil d'administration du GIE AGRICA GESTION du 16 octobre 2020 a arrêté les projets de modification du contrat de groupement et de son règlement intérieur, appelés à être soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale du 3 juin 2021. Il convenait en effet de prendre en compte les dispositions des nouveaux statuts de référence des associations sommitales des groupes paritaires de protection sociale, ainsi que la fusion des régimes Agirc et Arrco et ses conséquences sur les institutions de retraite complémentaire (IRC) de l'Alliance professionnelle. Les principales évolutions concernent le nombre de voix attribuées aux représentants de chaque membre du GIE AGRICA GESTION au sein de l'Assemblée Générale, afin de refléter le poids économique de chacun.

Avant que l'Assemblée Générale ne se prononce, il revenait à la Fédération Agirc-Arrco de procéder à un contrôle de conformité. N'appelant pas de remarque particulière de sa part, il appartient donc désormais à l'Assemblée Générale extraordinaire du GIE AGRICA GESTION de les approuver, pour une entrée en vigueur immédiate.

Conclusion

Les actions du GIE AGRICA GESTION au cours de cet exercice difficile se sont donc avérées déterminantes. Par la pertinence des moyens mobilisés et par sa réactivité, il a assuré tant la sécurité des collaborateurs, que la continuité du service offert par le Groupe AGRICA. Il a également permis de démontrer son expertise en matière d'action sociale, et de réaffirmer la force des valeurs de solidarité et de proximité dont AGRICA se veut garant.

Tout cela n'aurait pas été possible sans la mobilisation totale des collaborateurs d'AGRICA qui ont su faire preuve d'une grande réactivité et adaptabilité, face à ce contexte inédit.

En 2021, le Conseil d'administration pourra donc capitaliser sur une année pleine d'enseignements pour donner aux institutions du Groupe les moyens de réaliser les objectifs stratégiques un temps retardés par cette année exceptionnelle.

Présentation des **comptes et résultats financiers**

Dans le contexte de la crise sanitaire, le GIE AGRICA GESTION a dû adapter son activité pour continuer à mettre à disposition de ses membres les moyens nécessaires à leur fonctionnement. À cette fin, des investissements et des locations informatiques ont participé à la mise en place du télétravail pour les salariés. Les projets d'entreprise comme l'adaptation du métier de la retraite supplémentaire à la loi PACTE, les travaux de digitalisation, se sont poursuivis.

Au global, les charges d'exploitation augmentent de 4,8 %. Toutefois, cette hausse est la conséquence des instructions de la Fédération Agirc-Arrco en matière de couverture des engagements de retraite et à un effet de base de la sous-traitance de la délégation de gestion MSA. Retraitées de ces deux effets, les charges sont en baisse de 1,2 %.

Dans ce contexte, les activités de retraite complémentaire continuent de suivre la trajectoire de réductions des coûts de gestion. Les activités d'assurances de personnes nécessitent d'investir.

1. LE COMPTE DE RÉSULTAT

Les charges d'exploitation de l'exercice 2020, hors résultat financier et exceptionnel, atteignent 138,8 millions d'euros contre 132,4 millions d'euros pour l'exercice précédent. Elles augmentent de 4,8 %.

- Les **charges de personnel, impôts et taxes** diminuent de - 0,7 % à 68,5 millions d'euros :
  - les **salaires et charges sociales** sont maîtrisés avec une légère baisse de - 0,3 % à 60,4 millions d'euros. Cette évolution s'explique principalement par une baisse des effectifs par rapport à 2019 ;
  - les **impôts et taxes** enregistrent une diminution de - 3,4 % à 8,1 millions d'euros, en raison d'une baisse de la cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE) de - 14,6 % et d'un recul des taxes sur les salaires de l'ordre de - 2,1 %.
- Le poste **autres achats et charges externes** affiche un montant de 64,1 millions d'euros, en hausse de + 11,3 % sur l'exercice :
  - les **prestations CCMSA** engagées au titre des délégations de gestion des activités représentent 19,3 millions d'euros, en hausse compte tenu d'un avoir MSA l'exercice précédent, elles diminuent de - 3,3 % retraitées de cet effet :
    - les charges relatives à la retraite complémentaire restent stables à 12,8 millions d'euros sur l'exercice,
    - les charges relatives à l'assurance de personnes augmentent à 6,5 millions d'euros (+ 3,1 millions d'euros), en raison d'un effet de base : la négociation d'un accord transactionnel avec la MSA concernant les délégations de gestion des activités d'assurance de personnes, avait abouti à l'obtention d'un avoir de 3,8 millions d'euros sur l'exercice 2019 ;

- les **charges de sous-traitance et de maintenance informatique** totalisent 13,0 millions d'euros, en hausse de + 5,1 % :
  - les charges de sous-traitance informatique et la maintenance informatique représentent respectivement 7,6 millions d'euros et 2,4 millions d'euros, en progression en raison des projets de modernisation des outils de relations clients et de digitalisation,
  - la sous-traitance informatique des activités de retraite complémentaire, réalisée au travers d'AMICAP, représente un montant à hauteur de 3,0 millions d'euros ;
- les **charges de services extérieurs et honoraires** totalisent 11,1 millions d'euros, en économie de - 4,4 %. Toutefois, des projets stratégiques comme le déploiement de la loi PACTE aux activités de retraite supplémentaire ont été poursuivis pendant la crise sanitaire ;
- les **loyers, charges locatives et charges d'entretien** s'affichent en retrait avec une baisse de - 3,6 % à 10,2 millions d'euros :
  - les locations immobilières et charges locatives sont en légère progression à hauteur de 7 millions d'euros. Les dépenses d'entretien et d'aménagement diminuent à hauteur de 1,4 million d'euros,
  - les locations mobilières progressent à 1,8 million d'euros. Le GIE AGRICA GESTION a eu recours à des locations de matériels informatiques, afin de répondre aux besoins induits par l'environnement de télétravail des salariés ;
- les **frais postaux et de télécommunications** augmentent à 2,1 millions d'euros ;
- les **autres postes de frais généraux** (énergie, transports et déplacements, imprimés, assurances hors plan indemnités de fin de carrière…) sont en retrait à 4,3 millions d'euros ;
- les **primes d'assurances versées dans le cadre du plan d'indemnités de fin de carrière** augmentent de 4,1 millions d'euros, consécutivement aux instructions de la Fédération Agirc-Arrco publiées fin novembre, suite aux préconisations de l'Autorité des normes comptables en matière de table de mortalité et d'estimation du *turn-over* du personnel.

- Les **autres charges de gestion courante** diminuent avec un montant de 1,6 million d'euros, en raison d'instances tenues à distance au cours de l'exercice.
- Les **dotations aux amortissements d'exploitation** sont en hausse à 4,2 millions d'euros, en lien avec les investissements informatiques réalisés pour renforcer l'infrastructure.
- Les **dotations aux provisions pour risques et charges** affichent 0,3 million d'euros.
- **Hors exploitation,** les résultats sont les suivants :
  - le **résultat financier** affiche un résultat positif grâce à la rémunération des comptes sur livrets ;
  - le **résultat exceptionnel** affiche lui aussi un résultat non significatif.
- Les **produits d'exploitation** affichent un total de 138,8 millions d'euros :
  - les **autres produits d'exploitation** s'inscrivent à hauteur de 0,5 million d'euros au titre de prestations de service refacturées à AGRICA ÉPARGNE et à la SGAPS ;
  - les **reprises de provisions pour risques et charges** affichent 0,5 million d'euros, en lien avec le dénouement de litiges prud'homaux ;
  - les **remboursements des frais engagés et les transferts aux institutions membres des engagements envers le personnel** représentent 137,8 millions d'euros, en hausse de + 6 % :
    - les charges des activités assurances de personnes progressent avec une hausse de 10,5 % à 88,6 millions d'euros, expliquée notamment par les charges des investissements informatiques et des projets digitaux, ainsi que par le déploiement des nouveaux produits en retraite supplémentaire dans le cadre de la loi PACTE. L'augmentation des primes d'assurance à verser au plan indemnités de fin de carrière y participe aussi,
    - les réductions de coûts demandées par la Fédération Agirc-Arrco se poursuivent, les charges de ces activités continuent de diminuer avec 49,1 millions d'euros, soit - 1,4 %.

2. LE BILAN

L'actif

- L'**actif immobilisé** affiche un montant de 11,1 millions d'euros, en hausse de + 28 % en raison d'investissements réalisés au cours de l'exercice. Il se répartit ainsi :
  - les **immobilisations incorporelles** inscrites pour 10 millions d'euros, représentant des développements informatiques et logiciels ;
  - les **immobilisations corporelles** pour 0,7 million d'euros (matériels informatiques, mobiliers de bureau…) ;
  - les **immobilisations financières** pour 0,4 million d'euros (avances aux salariés, dépôts de garantie…).
- L'**actif circulant** totalise un montant de 61,5 millions d'euros, ventilé comme suit :
  - les **avances et acomptes fournisseurs** pour 0,2 million d'euros ;
  - les **créances** inscrites à hauteur de 51,5 millions d'euros représentent principalement les comptes courants et les engagements transférés aux différentes entités du Groupe ;
  - les **valeurs mobilières de placement et disponibilités** affichent 8,7 millions d'euros, en hausse compte tenu du niveau des liquidités adaptées au besoin de trésorerie de la structure ;
  - les **charges constatées d'avance** soit 1,1 million d'euros correspondent principalement à la facturation d'avance des loyers du 1er trimestre 2021.

Le passif

- Les **provisions pour risques et charges,** soit 0,6 million d'euros, sont en diminution.
- Les **dettes**, pour 72,0 millions d'euros, sont en hausse de 7 % et se ventilent de la manière suivante :
  - les **dettes fournisseurs s'inscrivent** pour 11,4 millions d'euros ;
  - les **dettes fiscales et sociales** figurent pour 22,8 millions d'euros, principalement au titre des cotisations dues à la MSA et aux autres organismes sociaux, ainsi que des provisions pour congés à payer ;
  - les **dettes sur immobilisations** affichent 1,8 million d'euros ;
  - les **autres dettes diverses** pour 36,0 millions d'euros comprennent les comptes courants des institutions membres du GIE AGRICA GESTION pour 16,7 millions d'euros, ainsi que les charges à payer pour 19,3 millions d'euros.

COMPTE DE RÉSULTAT

Rubriques *(en €)*	France	Exportation	31/12/2020	31/12/2019
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	574 233		574 233	688 750
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	**574 233**		**574 233**	**688 750**
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				3 838
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			138 149 551	131 685 531
Autres produits			14	
PRODUITS D'EXPLOITATION			**138 723 799**	**132 378 118**
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			64 116 041	57 620 550
Impôts, taxes et versements assimilés			8 137 195	8 427 770
Salaires et traitements			40 299 653	40 436 226
Charges sociales			20 058 977	20 096 765
Dotations d'exploitation				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			4 169 772	3 711 280
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions			308 000	208 000
Autres charges			1 616 676	1 879 974
CHARGES D'EXPLOITATION			**138 706 314**	**132 380 566**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			**17 484**	**(2 448)**
Opérations en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			763	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			12 709	9 250
PRODUITS FINANCIERS			**13 472**	**9 250**
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées			20	214
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIÈRES			**20**	**214**
RÉSULTAT FINANCIER			**13 452**	**9 036**
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS			**30 936**	**6 588**

Chiffres arrêtés au 31 décembre 2020.

Rubriques *(en €)*	**31/12/2020**	**31/12/2019**
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 249	3 875
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	**1 249**	**3 875**
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	11 586	933
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	20 599	9 530
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	**32 185**	**10 463**
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	**- 30 936**	**- 6 588**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS	**138 738 519**	**132 391 243**
TOTAL DES CHARGES	**138 738 519**	**132 391 243**
BÉNÉFICE OU PERTE		

Chiffres arrêtés au 31 décembre 2020.

BILAN ACTIF

Rubriques *(en €)*	Montant brut	Amort. prov.	31/12/2020	31/12/2019
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	36 805 592	30 249 427	6 556 165	5 948 407
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles	3 430 296		3 430 296	1 480 479
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage	1 076 341	785 859	290 482	333 181
Autres immobilisations corporelles	5 866 605	5 472 992	393 613	439 115
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	255 742		255 742	313 808
Autres immobilisations financières	119 086		119 086	116 929
ACTIF IMMOBILISÉ	**47 553 661**	**36 508 279**	**11 045 382**	**8 631 918**
Stocks et en-cours				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes			154 509	219 112
Créances				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances	51 531 322		51 531 322	50 139 875
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	6 005 579		6 005 579	5 172 807
(dont actions propres) :				
Disponibilités	2 734 421		2 734 421	2 259 019
Comptes de régularisation				
Charges constatées d'avance	1 122 138		1 122 138	1 581 039
ACTIF CIRCULANT	**61 393 460**		**61 547 969**	**59 371 851**
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL GÉNÉRAL	**108 947 120**	**36 508 279**	**72 593 351**	**68 003 769**

Chiffres arrêtés au 31 décembre 2020

BILAN PASSIF

Rubriques *(en €)*	31/12/2020	31/12/2019
Capital social ou individuel (dont versé) :		
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation (dont écart d'équivalence) :		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. prov. fluctuation cours)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)		
Report à nouveau		
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (BÉNÉFICE OU PERTE)		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	625 283	730 807
Provisions	625 283	730 807
Dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 389 333	13 870 247
Dettes fiscales et sociales	22 776 171	18 195 472
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 825 074	833 143
Autres dettes	35 977 131	34 373 742
Comptes de régularisation		
Produits constatés d'avance	359	359
DETTES	**71 968 068**	**67 272 962**
Écarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	**72 593 351**	**68 003 769**

Chiffres arrêtés au 31 décembre 2020

3. ANNEXES

Sommaire des annexes

ANNEXE 0	Principes généraux, règles et méthodes d'évaluation, autres informations	12
ANNEXE 1	Tableau des immobilisations	14
ANNEXE 2	Tableau des amortissements	15
ANNEXE 3	Tableau des provisions	16
ANNEXE 4	État des créances	17
ANNEXE 5	État des dettes	18
ANNEXE 6	Effectif	18
ANNEXE 7	Tableaux des clés de répartition	19
ANNEXE 8	Répartition des charges par institution	23

ANNEXE 0 Principes généraux, règles et méthodes d'évaluation, autres informations

1 Faits marquants

En janvier 2020, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a prononcé l'état d'urgence sanitaire et déclaré que l'épidémie liée au Covid-19 est devenue une pandémie au 11 mars 2020. Le gouvernement a décidé le confinement général à partir du 17 mars 2020. Face à cette situation, le GIE AGRICA GESTION a redéployé l'activité des salariés par le télétravail, tout au long de l'exercice.

2. Principes généraux

Le groupement d'intérêt économique GIE AGRICA GESTION a pour objet de fournir aux membres adhérents (institutions de retraite complémentaire et institutions de prévoyance), tout service ou moyen nécessaire à la satisfaction de leurs besoins. Les membres mettent en commun des moyens humains et techniques.

Les membres du GIE AGRICA GESTION sont des institutions à but non lucratif :

- Alliance professionnelle Retraite Agirc-Arrco, institution de retraite complémentaire ;
- AGRI PRÉVOYANCE, institution de prévoyance ;
- CCPMA PRÉVOYANCE, institution de prévoyance ;
- CPCEA, institution de prévoyance.

Le groupement fonctionne dans les relations avec ses adhérents en répartissant les frais engagés en exonération de TVA, en application des dispositions de l'article 261-B du CGI. Les sommes réclamées aux adhérents correspondent exactement à la part leur incombant dans les dépenses communes.

3. Exercice comptable

Les comptes annuels arrêtés par le Conseil d'administration sont établis conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des normes comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au plan comptable général.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

4. Immobilisations incorporelles

Les licences et logiciels informatiques sont amortis économiquement selon le mode linéaire sur une durée de 3 à 5 ans.

5. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. En l'absence d'immobilisations corporelles dont la décomposition serait significative (notamment des constructions), l'application des règlements relatifs aux composants reste sans conséquence sur les états financiers. L'amortissement économique des immobilisations corporelles est établi selon le mode linéaire.

Les principales durées d'utilisation sont les suivantes :

- installations et agencements : 5 ans ;
- matériel informatique : 3 ans ;
- matériel de transport : 4 ans ;
- matériel de bureau : 5 ans ;
- mobilier de bureau : 10 ans.

6. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle.

7. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré (CUMP). Elles sont dépréciées par voie de provision le cas échéant.

8. Créances et dettes

Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des risques de non-recouvrement.

9. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont estimées en fonction des données connues du GIE d'AGRICA GESTION à la date de clôture de l'exercice et des dispositions relatives à la comptabilisation des passifs.

10. Options comptables

Néant

11. Comparabilité des comptes annuels

Les méthodes d'évaluation ainsi que la présentation des comptes annuels n'ont pas subi de modifications par rapport à l'exercice précédent.

12. Autres informations

Le GIE AGRICA GESTION a appliqué les instructions de la Fédération Agirc-Arrco, en matière d'estimation des indemnités de fin de carrière (application d'une table de mortalité féminine et calcul du *turn-over* restreint aux seules démissions).

Les honoraires du Commissaire aux comptes s'élèvent pour 2020 à 50 milliers d'euros HT (60 milliers d'euros TTC).

13. Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Néant

ANNEXE 1 Tableau des immobilisations

Rubriques *(en €)*	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
Frais d'établissement et de développement			
Concessions – Brevets	3 999 454		
Logiciels	28 318 652		426 509
Immobilisations en cours	1 480 479		6 011 064
Immobilisations incorporelles	33 798 585		6 437 573
Terrains			
Dont composants			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Const. install. générales, agenc., aménag.	1 035 386		63 567
Install. techniques, matériel et outillage ind.			
Installations générales, agenc., aménag.			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier	5 925 563		158 876
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
Immobilisations corporelles	6 960 949		222 442
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés	430 737		13 063
Prêts et autres immobilisations financières			
Immobilisations financières	430 737		13 063
TOTAL GÉNÉRAL	**41 190 270**		**6 673 078**

Rubriques *(en €)*	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
Frais d'établissement et de développement				
Concessions – Brevets			3 999 454	
Logiciels	4 060 977		32 806 138	
Immobilisations en cours	(4 060 977)	270	3 430 296	
Immobilisations incorporelles		270	40 235 888	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions, installations générales, agenc.		22 612	1 076 341	
Installations techn., matériel et outillages ind.				
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier		217 833	5 866 605	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles		240 445	6 942 946	
Participations évaluées par mise équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés		68 972	374 827	
Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières		68 972	374 827	
TOTAL GÉNÉRAL		**309 687**	**47 553 661**	

Chiffres arrêtés au 31 décembre 2020.

ANNEXE 2 Tableau des amortissements

Rubriques *(en €)*	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles	**26 369 700**	**3 879 728**		**30 249 427**
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales, agenc., aménag.				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	702 205	106 266	22 612	785 859
Installations générales, agenc. et aménag. divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	5 486 448	183 779	197 234	5 472 992
Emballages récupérables, divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**6 188 653**	**290 045**	**219 846**	**6 258 852**
TOTAL GÉNÉRAL	**32 558 353**	**4 169 772**	**219 846**	**36 508 279**

Chiffres arrêtés au 31 décembre 2020.

ANNEXE 3 Tableau des provisions

Rubriques *(en €)*	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions gisements miniers, pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
Provisions pour litiges	458 000	308 000	458 000	308 000
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions, obligations similaires	268 616	44 476		313 091
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement immobilisations				
Provisions pour gros entretiens, grandes révis.				
Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	4 191			4 191
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	**730 807**	**352 476**	**458 000**	**625 283**
Dépréciations immobilisations incorporelles				
Dépréciations immobilisations corporelles				
Dépréciations titres mis en équivalence				
Dépréciations titres de participation				
Dépréciations autres immobilis. financières				
Dépréciations stocks et en cours				
Dépréciations comptes clients				
Autres dépréciations				
DÉPRÉCIATIONS				
TOTAL GÉNÉRAL	**730 807**	**352 476**	**458 000**	**625 283**
Dotations et reprises d'exploitation		352 476	458 000	
Dotations et reprises financières				
Dotations et reprises exceptionnelles				
Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice				

Chiffres arrêtés au 31 décembre 2020.

ANNEXE 4 État des créances

État des créances *(en €)*	**Montant brut**	**1 an au plus**	**plus de 1 an**
Créances rattachées à des participations			
Prêts	255 742	35 620	220 122
Autres immobilisations financières	119 086		119 086
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	417 686	417 686	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 757 332	3 757 332	
État, autres collectivités : impôt sur les bénéfices			
État, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée			
État, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés			
État, autres collectivités : créances diverses			
Groupe et associés	35 414 190	35 414 190	
Débiteurs divers	11 304 643	11 304 643	
Charges constatées d'avance	1 100 187	1 100 187	
TOTAL GÉNÉRAL	**52 368 865**	**52 029 658**	**339 208**
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	20 906		
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	105 501		
Prêts et avances consentis aux associés			

Chiffres arrêtés au 31 décembre 2020.

ANNEXE 5 État des dettes

État des dettes *(en €)*	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an, moins de 5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine				
Emprunts et dettes à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	7 016 730	7 016 730		
Personnel et comptes rattachés	13 951 543	13 951 543		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	7 191 225	7 191 225		
État : impôt sur les bénéfices				
État : taxe sur la valeur ajoutée	123 931	123 931		
État : obligations cautionnées				
État : autres impôts, taxes et assimilés	1 509 472	1 509 472		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 825 074	1 825 074		
Groupe et associés	16 674 397	16 674 397		
Autres dettes	19 302 734	19 302 734		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	359	359		
TOTAL GÉNÉRAL	**67 595 465**	**67 595 465**		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés				

Chiffres arrêtés au 31 décembre 2020.

ANNEXE 6 Effectif

Au 31/12/2020	Retraite	Prévoyance	AGRICA
CDI	291	446	737
CDD	6	24	30
TOTAL	**297**	**470**	**767**
Au 31/12/2019	311	462	773

Chiffres arrêtés au 31 décembre 2020.

ANNEXE 7 Tableaux des clés de répartition

	2019			2020		
	Assiettes (k€)	Poids	Poids cumulés	Assiettes (k€)	Poids	Poids cumulés
FONCTIONNEMENT	**115 824**	**89,1 %**		**123 977**	**90,0 %**	
Affectation directe	18 071	13,9 %	13,9 %	22 165	16,1 %	16,1 %
Clé activité collaborateurs	80 875	62,2 %	76,1 %	85 631	62,2 %	78,3 %
Clé AGRICA	1 348	1,0 %	77,2 %	1 033	0,7 %	79,0 %
Clé chiffre d'affaires IP	4 849	3,7 %	80,9 %	6 391	4,6 %	83,7 %
Clé retraite	133	0,1 %	81,0 %	171	0,1 %	83,8 %
Clé action sociale retraite	249	0,2 %	81,2 %	-	0,0 %	83,8 %
Clé action sociale prévoyance	25	0,0 %	81,2 %	48	0,0 %	83,8 %
Clé action sociale transverse		0,0 %	81,2 %	- 240	- 0,2 %	83,6 %
Clé AMICAP	1 720	1,3 %	82,5 %	2 196	1,6 %	85,2 %
Clé informatique transverse	8 003	6,2 %	88,7 %	5 330	3,9 %	89,1 %
Clé X-LOG	550	0,4 %	89,1 %	1 252	0,9 %	90,0 %
PROJETS	**14 171**	**10,9 %**		**13 759**	**10,0 %**	
Affectation directe	1 575	1,2 %	90,3 %	2 478	1,8 %	91,8 %
Clé chiffre d'affaires IP	6 686	5,1 %	95,5 %	7 319	5,3 %	97,1 %
Clé projet AGRICA digital	269	0,2 %	95,7 %	45	0,0 %	97,2 %
Clé projet AGRICA PRÉVOYANCE		0,0 %	95,7 %	73	0,1 %	97,2 %
Clé projet bienfaisance		0,0 %	95,7 %	265	0,2 %	97,4 %
Clé projet développement		0,0 %	95,7 %	26	0,0 %	97,4 %
Clé projet déclaration sociale nominative	332	0,3 %	95,9 %	233	0,2 %	97,6 %
Clé projet gestion des emplois et des compétences		0,0 %	95,9 %	185	0,1 %	97,7 %
Clé projet nouvelle ère		0,0 %	95,9 %	83	0,1 %	97,8 %
Clé projet outil relation client	563	0,4 %	96,3 %	302	0,2 %	98,0 %
Clé projet loi PACTE		0,0 %	96,3 %	402	0,3 %	98,3 %
Clé projet prélèvement a la source	191	0,1 %	96,5 %	138	0,1 %	98,4 %
Clé projet poste de travail	679	0,5 %	97,0 %	381	0,3 %	98,7 %
Clé qualité des données	340	0,3 %	97,3 %	477	0,3 %	99,0 %
Clé projets règlementaires		0,0 %	97,3 %	233	0,2 %	99,2 %
Clé projet sécurité	286	0,2 %	97,5 %	297	0,2 %	99,4 %
Clé projet usine retraite	999	0,8 %	98,3 %	803	0,6 %	100,0 %
Clé autres projets	2 250	1,7 %	100,0 %	20	0,0 %	100,0 %
TOTAL DES CHARGES RÉPARTIES	**129 995**	**100,0 %**		**137 736**	**100,0 %**	

Chiffres arrêtés au 31 décembre 2020.

	Section professionnelle AGRICA RETRAITE			AGRI PRÉVOYANCE		
	2019 *(k€)*	2020 *(k€)*	*(%)*	2019 *(k€)*	2020 *(k€)*	*(%)*
FONCTIONNEMENT	**48 197**	**47 776**	**- 1 %**	**18 092**	**23 071**	**28 %**
Affectation directe	12 909	12 840	- 1 %	2 377	5 792	144 %
Clé activité collaborateurs	30 084	30 352	1 %	12 859	14 038	9 %
	37 %	**35 %**		**16 %**	**16 %**	
Clé AGRICA	543	404	- 26 %	275	217	- 21 %
	40 %	**39 %**		**20 %**	**21 %**	
Clé chiffre d'affaires IP				1 221	1 608	32 %
				25 %	**25 %**	
Clé retraite	124	160	30 %			
	93 %	**94 %**				
Clé action sociale retraite	249		- 100 %			
	100 %					
Clé action sociale prévoyance				6	15	131 %
				25 %	**30 %**	
Clé action sociale transverse		- 120			- 36	
		50 %			**15 %**	
Clé AMICAP	1 600	2 060	29 %			
	93 %	**94 %**				
Clé informatique transverse	2 688	2 080	- 23 %	1 215	1 122	- 8 %
	34 %	**39 %**		**15 %**	**21 %**	
Clé X-LOG				139	315	127 %
				25 %	**25 %**	
PROJETS	**1 639**	**1 353**	**- 17 %**	**2 865**	**2 478**	**- 14 %**
Affectation directe	47		- 100 %	96	81	- 16 %
Clé chiffre d'affaires IP				1 684	1 842	9 %
				25 %	**25 %**	
Clé projet AGRICA digital	101	16	- 84 %	42	7	- 83 %
	38 %	**36 %**		**16 %**	**16 %**	
Clé projet AGRICA PRÉVOYANCE					18	
					25 %	
Clé projet bienfaisance		96			43	
		36 %			**16 %**	
Clé projet développement					7	
					25 %	
Clé projet déclaration sociale nominative				85	59	- 31 %
				25 %	**25 %**	
Clé projet gestion des emplois et des compétences		67			30	
		36 %			**16 %**	
Clé projet nouvelle ère		30			13	
		36 %			**16 %**	
Clé projet outil relation client				142	76	- 47 %
				25 %	**25 %**	
Clé projet loi PACTE						
Clé projet prélèvement à la source	72	50	- 30 %	30	22	- 26 %
	38 %	**36 %**		**16 %**	**16 %**	
Clé projet poste de travail	254	138	- 46 %	106	61	- 42 %
	38 %	**36 %**		**16 %**	**16 %**	
Clé qualité des données				86	120	40 %
				25 %	**25 %**	
Clé projets règlementaires		33			50	
		14 %			**22 %**	
Clé projet sécurité	107	108	1 %	45	48	7 %
	38 %	**36 %**		**16 %**	**16 %**	
Clé projet usine retraite	999	803	- 20 %			
	100 %	**100 %**				
Clé autres projets	62	14	- 77 %	- 12	1	- 112 %
TOTAL DES CHARGES RÉPARTIES	**49 836**	**49 129**	**- 1 %**	**20 957**	**25 549**	**22 %**

CCPMA PRÉVOYANCE			CPCEA			AGRICA		
2019 (k€)	2020 (k€)	(%)	2019 (k€)	2020 (k€)	(%)	2019 (k€)	2020 (k€)	(%)
34 466	**36 842**	**7 %**	**15 070**	**16 288**	**8 %**	**115 824**	**123 977**	**7 %**
1 158	2 062	78 %	1 627	1 470	- 10 %	18 071	22 165	23 %
26 407	27 954	6 %	11 525	13 287	15 %	80 875	85 631	6 %
33 %	**33 %**		**14 %**	**16 %**		**100 %**	**100 %**	
439	354	- 19 %	91	59	- 35 %	1 348	1 033	- 23 %
33 %	**34 %**		**7 %**	**6 %**		**100 %**	**100 %**	
2 847	3 745	32 %	781	1 038	33 %	4 849	6 391	32 %
59 %	**59 %**		**16 %**	**16 %**		**100 %**	**100 %**	
9	11	20 %				133	171	29 %
7 %	**7 %**					**100 %**	**100 %**	
						249		- 100 %
						100 %		
15	27	85 %	4	7	66 %	25	48	94 %
59 %	**56 %**		**16 %**	**14 %**		**100 %**	**100 %**	
	- 67			- 17			- 240	
	28 %			**7 %**			**100 %**	
120	136	13 %				1 720	2 196	28 %
7 %	**6 %**					**100 %**	**100 %**	
3 147	1 887	- 40 %	953	241	- 75 %	8 003	5 330	- 33 %
39 %	**35 %**		**12 %**	**5 %**		**100 %**	**100 %**	
323	733	127 %	89	203	129 %	550	1 252	127 %
59 %	**59 %**		**16 %**	**16 %**		**100 %**	**100 %**	
7 666	**6 823**	**- 11 %**	**2 001**	**3 105**	**55 %**	**14 171**	**13 759**	**- 3 %**
1 275	1 196	- 6 %	157	1 202	667 %	1 575	2 478	57 %
3 925	4 289	9 %	1 077	1 188	10 %	6 686	7 319	9 %
59 %	**59 %**		**16 %**	**16 %**		**100 %**	**100 %**	
87	14	- 83 %	40	7	- 83 %	269	45	- 83 %
32 %	**32 %**		**15 %**	**15 %**		**100 %**	**100 %**	
	43			12			73	
	59 %			**16 %**			**100 %**	
	85			41			265	
	32 %			**15 %**			**100 %**	
	15			4			26	
	59 %			**16 %**			**100 %**	
194	137	- 29 %	54	38	- 30 %	332	233	- 30 %
58 %	**59 %**		**16 %**	**16 %**		**100 %**	**100 %**	
	60			28			185	
	32 %			**15 %**			**100 %**	
	27			13			83	
	32 %			**15 %**			**100 %**	
331	178	- 46 %	91	48	- 47 %	563	302	- 46 %
59 %	**59 %**		**16 %**	**16 %**		**100 %**	**100 %**	
	121			281			402	
	30 %			**70 %**			**100 %**	
62	44	- 28 %	28	21	- 25 %	191	138	- 28 %
32 %	**32 %**		**15 %**	**15 %**		**100 %**	**100 %**	
218	123	- 44 %	100	58	- 41 %	679	381	- 44 %
32 %	**32 %**		**15 %**	**15 %**		**100 %**	**100 %**	
200	279	40 %	55	77	41 %	340	477	40 %
59 %	**59 %**		**16 %**	**16 %**		**100 %**	**100 %**	
	113			37			233	
	48 %			**16 %**			**100 %**	
92	96	4 %	42	46	8 %	286	297	4 %
32 %	**32 %**		**15 %**	**15 %**		**100 %**	**100 %**	
						999	803	- 20 %
						100 %	**100 %**	
- 33	1	- 104 %	- 1	3	- 327 %	16	20	26 %
42 131	**43 665**	**4 %**	**17 070**	**19 393**	**14 %**	**129 995**	**137 736**	**6 %**

Chiffres arrêtés au 31 décembre 2020.

	2019		2020		Variation 2020-2019	
	Montant *(k€)*	**Poids**	**Montant** *(k€)*	**Poids**	**Montant** *(%)*	**Poids** *(%)*
RETRAITE COMPLÉMENTAIRE	**49 836**	**38,3 %**	**49 129**	**35,7 %**	**- 1,4 %**	**- 2,7 %**
ASSURANCE DE PERSONNES	**80 159**	**61,7 %**	**88 607**	**64,3 %**	**10,5 %**	**2,7 %**
AGRI PRÉVOYANCE	20 957	16,1 %	25 549	18,5 %	21,9 %	2,4 %
CCPMA PRÉVOYANCE	42 131	32,4 %	43 665	31,7 %	3,6 %	- 0,7 %
CPCEA	17 070	13,1 %	19 393	14,1 %	13,6 %	0,9 %
TOTAL	**129 995**	**100,0 %**	**137 736**	**100,0 %**	**6,0 %**	**0,0 %**

Chiffres arrêtés au 31 décembre 2020.

ANNEXE 8 Répartition des charges par institution

(en €)	RC Agirc-Arrco	AGRI PRÉVOYANCE	CCPMA PRÉVOYANCE	CPCEA	Total
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	**- 9 833**	**- 144 635**	**- 389 479**	**- 30 287**	**- 574 233**
Dont subventions d'exploitation	-	-	-	-	-
Achats de matières et fournitures	342 669	200 769	364 628	212 077	1 120 144
Prestations extérieures	17 361 383	8 908 397	10 681 271	4 975 919	41 926 971
Locations et charges locatives	3 508 709	1 415 713	2 783 214	1 080 441	8 788 077
Entretien et réparations	993 500	771 312	1 625 451	457 685	3 847 948
Primes d'assurances	1 568 492	695 980	1 387 073	643 552	4 295 097
Autres	- 6 557	30 591	78 916	36 337	139 288
Achats de matières, fournitures et charges externes	23 768 196	12 022 763	16 920 554	7 406 011	60 117 524
Personnel extérieur à l'établissement	9 561	5 159	8 675	1 110	24 506
Honoraires	- 26 195	- 278 698	- 552 650	- 134 279	- 991 822
Frais d'actes et de contentieux	13 590	8 624	15 583	5 887	43 684
Information, publications, relations publiques	176 784	425 768	543 450	233 961	1 379 963
Transports, déplacements, missions et réceptions	275 664	194 486	354 186	154 001	978 338
Frais postaux et télécommunications	428 468	522 546	980 556	209 833	2 141 402
Services bancaires et assimilés	295	234	551	363	1 443
Autres	150 441	81 372	149 564	39 627	421 004
Autres charges externes	1 028 609	959 492	1 499 914	510 503	3 998 518
Impôts, taxes DGI	1 573 596	1 037 801	2 170 939	927 034	5 709 370
Impôts, taxes autres organismes	786 703	413 030	860 171	367 921	2 427 825
Impôts, taxes et versements assimilés	2 360 299	1 450 831	3 031 110	1 294 955	8 137 195
Salaires et traitements	14 148 785	6 622 648	13 214 235	6 313 984	40 299 653
Charges sociales	7 084 224	3 299 945	6 554 934	3 119 873	20 058 977
Charges de personnel	21 233 009	9 922 593	19 769 170	9 433 857	60 358 630
Frais de conseils, de commissions et Assemblées	- 141	31 606	18 095	15 626	65 187
Charges diverses de gestion courante	279 366	349 303	733 519	189 300	1 551 489
Autres charges de gestion courante	279 225	380 909	751 615	204 927	1 616 676
Dotations sur immobilisations	436 426	986 300	2 155 553	591 493	4 169 772
Dotations sur charges personnel	26 889	- 32 253	- 80 034	- 20 141	- 105 539
Dotations d'exploitation	463 315	954 047	2 075 519	571 352	4 064 234
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	**49 132 653**	**25 690 636**	**44 047 882**	**19 421 605**	**138 292 776**
PRODUITS FINANCIERS	- 4 893	- 2 165	- 4 349	- 2 065	- 13 472
CHARGES FINANCIÈRES	7	3	6	3	20
RÉSULTAT FINANCIER	**- 4 886**	**- 2 162**	**- 4 342**	**- 2 062**	**- 13 452**
PRODUITS EXCEPTIONNELS	-	- 314	- 733	- 201	- 1 249
CHARGES EXCEPTIONNELLES	10 728	5 806	11 438	4 213	32 185
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	**10 728**	**5 491**	**10 705**	**4 012**	**30 936**
TOTAL	**49 128 662**	**25 549 331**	**43 664 766**	**19 393 268**	**137 736 027**

Chiffres arrêtés au 31 décembre 2020.

Résolutions

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE – PARTIE ORDINAIRE

Première résolution : approbation des rapports et des comptes

« L'Assemblée Générale du GIE AGRICA GESTION, réunie le jeudi 3 juin 2021 à titre ordinaire, après avoir entendu les rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes, approuve tels qu'ils ont été présentés :

- ces rapports ;
- le bilan, le compte de résultat et les annexes, pour l'exercice 2020 ;
- les clés de répartition ainsi que l'affectation définitive des charges entre les membres adhérents.

Elle donne au Conseil d'administration *quitus* de sa gestion. »

Deuxième résolution : renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes

« L'Assemblée Générale du GIE AGRICA GESTION, réunie le jeudi 3 juin 2021 à titre ordinaire, désigne, conformément à l'article 10.2 de ses statuts, en qualité de Commissaire aux comptes :

- titulaire : le Cabinet KPMG S.A., représenté par M. Bernard BAZILLON, sis Tour EQHO – 2, avenue Gambetta CS 60055 – 92066 Paris La Défense CEDEX ;
- suppléant : la SAS Salustro Reydel, représentée par M. Vincent de BECQUEVORT, sis Tour EQHO – 2, avenue Gambetta – 92066 Paris La Défense CEDEX ;

et ce, pour une durée de 6 ans qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026. »

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE – PARTIE EXTRAORDINAIRE

Troisième résolution : modification du contrat de groupement

« L'Assemblée Générale du GIE AGRICA GESTION, réunie le jeudi 3 juin 2021, à titre extraordinaire, décide, conformément à l'article 10.5 de son contrat de groupement, d'approuver les modifications concernant le préambule, ainsi que les articles 3, 4, 6, 7, 10, 11 et 14.

Elle donne mandat aux Président, Vice-président et directeur général, avec la faculté d'agir séparément, pour effectuer toute formalité inhérente à ces modifications. »

Composition du **Conseil d'administration**

COLLÈGE DES ADHÉRENTS : 14

Président

Jérôme VOLLE	FNSEA

Administrateurs titulaires

Jacques BOYER	FNCA
Philippe CHATAIN	FNCA
Jean-Hugues LOMBRY	FNCA
Christophe NOËL	FNCA
Anne GAUTIER	FNEMSA
Anne CHAMBARET	FNSEA
Philippe FAUCON	FNSEA
Joseph LECHNER	FNSEA
Morgan OYAUX	FNSEA
Gilbert KEROMNÈS	La Coopération Agricole
Corinne LELONG	La Coopération Agricole
Irène MOOG	La Coopération Agricole
Éric GELPE	UDSG

Auditeurs

Ludovic MARTIN	FNEMSA
Jean-Louis LAFFRAT	UDSG

COLLÈGE DES PARTICIPANTS : 14

Vice-président

Emmanuel DELÉTOILE	FGA-CFDT

Administrateurs titulaires

Bernard JOLIVET	CFE-CGC
Bernard PIRE	CFE-CGC
François SERPAUD	CFE-CGC
Jean-Claude BRONDINO	CFTC
Emmanuel CUVILLIER	CFTC
Josseline BORIES	FGA-CFDT
Myriam GERNEZ CARDON	FGA-CFDT
Myriam MARCZAK	FNAF-CGT
Gaëtan MAZIN	FNAF-CGT
Liliane BOUREL	FO
Patricia DREVON	FO
Fabrice GRESSENT	UNSA AA
Poste vacant	

Auditeurs

Alain DYJA	CFE-CGC
Éric POMMAGEOT	FGA-CFDT

Composition du Conseil d'administration au 31 mars 2021

Procès-verbal de l'**Assemblée Générale ordinaire du 25 juin 2020,** à huis clos

1. OUVERTURE ET ORGANISATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Le jeudi 25 juin 2020 à 11h15, l'Assemblée Générale ordinaire d'AGRICA GESTION s'est réunie à huis clos, aux Salons Étoile Saint-Honoré aux 21-25, rue Balzac – 75008 Paris sous la Présidence de :

M. Emmanuel DELÉTOILE, Président du Conseil d'administration.

Le Président souhaite la bienvenue *à distance* aux délégués ainsi qu'aux invités, qui, en raison du contexte sanitaire lié à la pandémie de Covid-19, assistent à cette réunion en *streaming,* et les remercie pour leur participation et leurs votes par correspondance.

Il rappelle que conformément aux dispositions transitoires de l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020 et aux modalités d'organisation de l'Assemblée Générale arrêtées par le Conseil d'administration du 14 mai 2020, cette réunion se déroule à huis clos.

Par conséquent, n'assistent en présentiel à cette réunion que :

- le Bureau de l'Assemblée Générale, c'est-à-dire le Président, le Vice-président, le secrétaire de séance, ainsi que deux assesseurs ;
- le Commissaire aux comptes ;
- un nombre restreint de collaborateurs d'AGRICA, nécessaire à la bonne tenue de la réunion, à savoir la direction générale, Magali HENRIOT (directeur des affaires générales), Éric GÉRARD (directeur général adjoint), Pierre RICHERT (directeur financier), Madjid BOUAZIZ (directeur délégué comptabilité/certification) et des collaborateurs des départements instances et communication de la direction des affaires générales.

Conformément à l'article 10.4 du contrat de groupement d'AGRICA GESTION, le Président constate que l'institution de retraite complémentaire est représentée et que la moitié au moins des délégués sont présents ou représentés, soit 28 sièges sur 56.

Il indique que le calcul du *quorum* a été réalisé sur la base des votes par correspondance réceptionnés par la direction des affaires générales au plus tard le 22 juin 2020.

La feuille de *quorum* fait apparaître que :

- **45** sièges sont présents ou représentés, soit **36** votes par correspondance développant un total de **73** voix.

Le *quorum* étant atteint, l'Assemblée Générale ordinaire peut valablement délibérer.

L'Assemblée Générale désigne comme assesseurs **M. LOMBRY** (FNCA) dans le collège des adhérents et **M. SERPAUD** (CFE-CGC) dans le collège des participants.

M. HÉRAULT, directeur général, est désigné comme secrétaire de séance.

Avant d'exposer l'ordre du jour, le Président tient à faire observer une minute de silence en hommage à M. COCHONNEAU, ancien Président de GROUPE AGRICA, Vice-président du GIE AGRICA GESTION et de la CPCEA, disparu brutalement en décembre 2019, et avec qui il a eu l'honneur et le plaisir de travailler.

Au terme de cette minute de silence, le Président déclare ouverte la séance et propose à l'Assemblée Générale ordinaire le déroulé suivant :

- présentation des comptes annuels ;
- lecture des rapports du Commissaire aux comptes ;
- lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration relatif à l'exercice 2019 ;
- présentation de la résolution ;
- réponses aux questions posées par les délégués ;
- résultat du vote de la résolution organisé à distance ;
- clôture de l'Assemblée Générale.

2. PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Le Président donne la parole à M. RICHERT, directeur financier, pour qu'il commente les comptes d'AGRICA GESTION de l'exercice écoulé.

Au terme de la présentation, le Président propose de passer au point suivant de l'ordre du jour.

3. LECTURE DES RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Le Président donne ensuite la parole à M. BAZILLON, Commissaire aux comptes représentant la société KPMG SA, pour la lecture du rapport général sur les comptes annuels, suivie de celle du rapport spécial sur les conventions réglementées :

3.1 Opinion

« À l'Assemblée Générale du GIE AGRICA GESTION,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du GIE AGRICA GESTION relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 4 février 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine du GIE à la fin de cet exercice.

3.2 Fondement de l'opinion

3.2.1 RÉFÉRENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

3.2.2 INDÉPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes.

3.3 Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

La note 8 « Créances et dettes » des « Principes généraux, règles et méthodes d'évaluation, autres informations » de l'annexe aux comptes annuels expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des charges à payer relatives à la délégation de gestion du recouvrement des cotisations de retraite complémentaire à la CCMSA.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre GIE, nous avons examiné les modalités de calcul des charges à payer figurant au bilan dans le poste « Autres dettes » et nous nous sommes assurés que la note 8 de l'annexe fournit une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

3.4 Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration arrêté le 4 février 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du GIE. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes.

3.5 Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du GIE à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le GIE ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

3.6 Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre GIE.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- *il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;*
- *il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;*
- *il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;*
- *il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du GIE à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;*
- *il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle. »*

M. BAZILLON présente ensuite son rapport spécial sur les conventions réglementées :

3.7 Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée Générale relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019

« À l'Assemblée Générale du GIE AGRICA GESTION,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre GIE et conformément à l'article 16 de vos statuts, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce, ni aux dispositions des articles R. 922-30 et 31 du Code de la Sécurité sociale.

CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

Conformément aux dispositions statutaires de votre GIE, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'organe délibérant au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Convention de gestion entre la SAS AGRICA ÉPARGNE et le GIE AGRICA GESTION

Nature et objet

- *Cette convention a pour objet de confier au GIE AGRICA GESTION la gestion d'une partie des activités de la SAS AGRICA ÉPARGNE :*
  - *comptabilité et gestion administrative ;*
  - *logistique ;*
  - *informatique ;*
  - *développement.*

Modalités

- *La SAS AGRICA ÉPARGNE rembourse les frais engagés par le GIE AGRICA GESTION pour les opérations de gestion. Elle rémunère par ailleurs le GIE AGRICA GESTION pour la commercialisation des produits sur la base d'un pourcentage de la collecte réalisée. Ce pourcentage fixé annuellement fait l'objet d'un accord spécifique entre le GIE AGRICA GESTION et la SAS AGRICA ÉPARGNE.*
- *La présente convention est entrée en vigueur depuis le 1er janvier 2004, elle est tacitement renouvelable par période d'un an.*
- *Le montant facturé par le GIE AGRICA GESTION à la SAS AGRICA ÉPARGNE au titre de l'exercice 2019 concernant les opérations de gestion s'élève à 58 529,00 euros TTC.*
- *Le montant facturé par le GIE AGRICA GESTION à la SAS AGRICA ÉPARGNE au titre de l'exercice 2019 concernant les opérations de commercialisation s'élève à 173 055,71 euros TTC.*

Convention de prestations de services entre la SAS AGRICA ÉPARGNE et le GIE AGRICA GESTION

Nature et objet

- *Cette convention a pour objet de définir les conditions et modalités d'intervention de la SAS AGRICA ÉPARGNE dans le cadre de prestations de conseil en épargne salariale auprès du GIE AGRICA GESTION.*

Modalités

- *Les prestations de conseil sont facturées sur la base du temps passé. Le taux horaire fait l'objet d'un accord spécifique entre la SAS AGRICA ÉPARGNE et le GIE AGRICA GESTION.*
- *La présente convention est entrée en vigueur depuis le 1er janvier 2007, elle est tacitement renouvelable par période d'un an.*

Aucune prestation n'a été fournie par la SAS AGRICA ÉPARGNE au GIE AGRICA GESTION au titre de l'exercice 2019.

Convention de prestations de services entre le GIE AGRICA GESTION et la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE

Nature et objet

- *Cette convention a pour objet de définir les conditions et modalités selon lesquelles la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE confie la réalisation de certaines activités au GIE AGRICA GESTION.*

Modalités

- *Les prestations sont facturées sur la base du nombre de jours et des ETP estimés pour chaque activité.*
- *La présente convention est entrée en vigueur depuis le 1er janvier 2018, elle est tacitement renouvelable par période d'un an.*
- *Le montant facturé par le GIE AGRICA GESTION à la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE au titre de l'exercice 2019 dans le cadre de cette convention s'élève à 498 111,20 euros TTC.*

Puis, le Président propose de passer au point suivant de l'ordre du jour. »

4. LECTURE DU RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Président donne lecture du rapport du Conseil d'administration d'AGRICA GESTION, présentant les faits marquants de l'année 2019, à savoir :

- la transformation et la modernisation de l'entreprise au service de la stratégie de développement ;
- la transformation de l'activité retraite complémentaire du Groupe AGRICA ;
- l'action sociale et la visibilité du Groupe ;
- le confinement/Covid-19.

Le Président propose de passer au point suivant de l'ordre du jour.

5. PRÉSENTATION DE LA RÉSOLUTION

Le Président invite M. HÉRAULT à donner lecture de la première et unique résolution soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale ordinaire :

PREMIÈRE ET UNIQUE RÉSOLUTION : APPROBATION DES RAPPORTS ET DES COMPTES

« L'Assemblée Générale ordinaire du GIE AGRICA GESTION, réunie le 25 juin 2020, après avoir entendu les rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes, approuve, tels qu'ils ont été présentés :

- ces rapports ;
- le bilan et les comptes de résultats pour l'exercice 2019 ;
- les clés de répartition ainsi que l'affectation définitive des charges entre les membres adhérents.

Elle donne au Conseil d'administration *quitus* de sa gestion. »

6. RÉPONSES AUX QUESTIONS POSÉES PAR LES DÉLÉGUÉS

Le Président indique que, conformément aux modalités d'organisation arrêtées par le Conseil d'administration du 14 mai 2020, les délégués ont eu la possibilité d'adresser leurs questions par email jusqu'au 18 juin 2020, à minuit.

Il précise qu'aucune question n'a été reçue et propose de passer au point suivant.

7. RÉSULTAT DU VOTE DE LA RÉSOLUTION ORGANISÉ À DISTANCE

Le Président rappelle qu'en application de l'article 10.4 du contrat de groupement du GIE AGRICA GESTION, les délibérations de l'Assemblée Générale ordinaire sont prises à la majorité des voix valablement exprimées, tous collèges confondus.

Le Président rappelle ensuite que le nombre de voix attribuées à chaque délégué est fixé comme suit :

- pour l'IRC Alliance professionnelle Retraite Agirc-Arrco :
  - 2 voix par délégué issu du comité paritaire professionnel de la section professionnelle AGRICA de l'IRC Alliance professionnelle Retraite Agirc-Arrco, *(sur décision du Conseil d'administration du 14 mai 2020, et pour l'Assemblée Générale 2020 uniquement)* ;
- pour les autres institutions, 1 voix par délégué.

Il indique que, conformément aux modalités d'organisation arrêtées par le Conseil d'administration du 14 mai 2020, les délégués ont eu la possibilité de voter par correspondance jusqu'au 22 juin 2020 à minuit.

Il rappelle que le dépouillement des votes par correspondance a été réalisé en amont de la réunion et contrôlé ce jour avant le début de l'Assemblée Générale par les assesseurs.

Le vote fait apparaître les résultats suivants :

PREMIÈRE ET UNIQUE RÉSOLUTION : APPROBATION DES RAPPORTS ET DES COMPTES

Pour	70 voix
Contre	3 voix
Abstention	0 voix

La résolution est donc adoptée.

8. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôture la séance de l'Assemblée Générale ordinaire à huis clos à 11h50 et précise que l'Assemblée Générale à huis clos de l'association sommitale GROUPE AGRICA débutera à 14h00.

Le Président

M. Emmanuel DELÉTOILE

Le Vice-président

M. Jérôme VOLLE

Le secrétaire de séance

M. Frédéric HÉRAULT

Notes

Conception & réalisation LABRADOR INFORMATION DESIGN +33 (0)1 53 06 30 80

réf. 83982 - Crédit Photo : gradyreese

GROUPE AGRICA
21 rue de la Bienfaisance
75382 Paris Cedex 08
Tél. : 01 71 21 00 00
Fax : 01 71 21 00 01
www.groupagrica.com